



**Action culturelle**

**Décision n° 2024-311**

**Objet :** Contrat d'exposition dans le cadre de l'exposition « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » consacrée à Françoise MIQUELIS

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de ses activités culturelles et artistiques, la ville de Sceaux valorise les artistes professionnels scénés par le biais du cycle d'expositions « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » à l'hôtel de ville,

Vu le projet de contrat d'exposition avec Pascal DOUCET-BON, ayant droit des œuvres de l'artiste Françoise MIQUELIS,

DECIDE de signer le contrat d'exposition avec Pascal DOUCET-BON dans le cadre de l'exposition « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » consacrée à Françoise MIQUELIS.

Fait à Sceaux, le 7 octobre 2024



  
Philippe LAURENT